

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Nº P19- 0027749

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 335

Société : R.N.H

35281

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JACAC Abd el hafouz

Date de naissance : 01/10/60

Adresse : base Chellouf, rue 59 n° 59 casa Hn. 100

Tél. : 06.73.73.08.31

Total des frais engagés : 81,50 + 357,0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06.10.7.120

Nom et prénom du malade : JACAC ZAKARIA

Age: 82ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Jachne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/10/120

Le : 06.10.7.120

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/07/20	107,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

PHARMACIE AZIZI
 Dr AZIZI Sofia
 23 Bd. El Makdiss - Hay Qods
 Tél. : 05 36 50 25 33 - OUJDA

Oujda Le: 06/07/20

FACTURE N° 1006560

à Mr : JACAL ZA KALIA

Qté	Désignations	Prix	Total
01	Migraine	21,50	21,50
01	AL PROZ 0,5	35,70	35,70
01	Cintac Cp	50,00	50,00

Total : 107,20

la présente facture est arrondie
 à la Soumme de Cent Sept
 Septièmes et Vingt Centimes

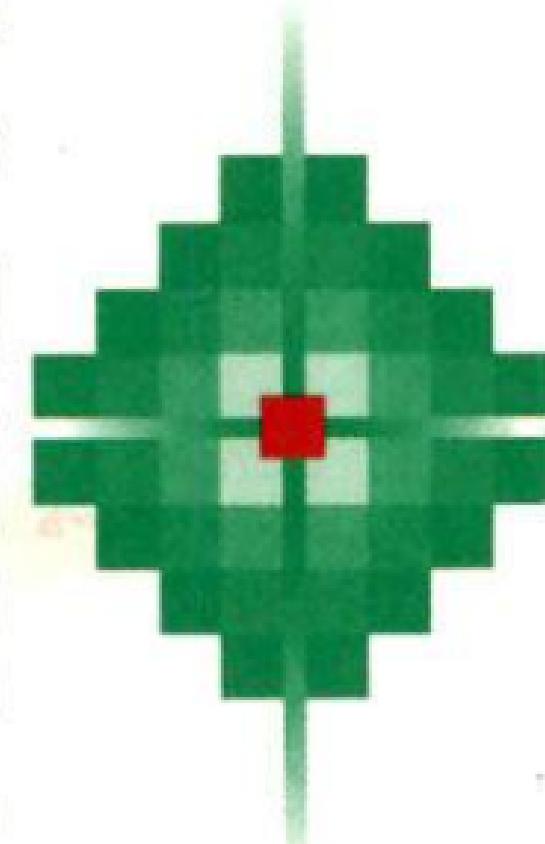
PHARMACIE AZIZI
 Dr AZIZI Sofia
 23 Bd. El Makdiss - Hay Qods
 Tél. : 05 36 50 25 33 - OUJDA

107 17/02/99
 35,70
 AL PROZ 0,5



®

MIGRAINE



18 GELULES

VOIE ORALE

PPV : 21DH50

PER : 02/18

LOT : F276

